

VILLE D'AVIGNON

P A R C D E S S P O R T S

Avant-projet

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ENSEMBLE DU PARC DES SPORTS

Paris, le 24 janvier 1963

Le Maire,



- Architectes
A. REMONDET, 1 G.P.R.
A. CONIL D.P.L.G.
- BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
REGION MARSEILLAISE

Pour les Architectes,
l'un d'eux :

A. REMONDET

I - Exposé du parti architectural

Les architectes se sont efforcés de permettre le fonctionnement autonome des différents équipements groupés dans le parc et de les relier par des plantations.

Le stade a été situé dans la partie la plus large du parc, à l'Est, les bassins de natation à l'Ouest, au centre les équipements scolaires et les terrains d'athlétisme, au Nord les installations et le club de tennis.

Des écrans de verdure orientés pour protéger les sportifs du mistral relient ces ensembles et les isolent les uns des autres.

Au Nord, un groupe de bâtiments séparés par des patios plantés reçoivent les différents services.

II STADE D'HONNEUR

Le terrain dont le grand axe est orienté Nord - Nord Est - Sud - Sud Ouest, comportera une tribune couverte et des installations destinées au public et aux sportifs. Il pourra recevoir jusqu'à 20.500 spectateurs.

Le terrain sera convenablement drainé et comportera un plateau gazonné destiné au rugby et au foot-ball. Une piste "dendrée" de 400 m l'entourera. La pelouse pourra recevoir environ 16.000 spectateurs.

Des gradins pourront accueillir 4.000 spectateurs assis et 500 personnes debout.

Ils seront construits en éléments de béton moulé pré-fabriqués. Les gradins, le passage de circulation et la couverture en porte à faux seront portés par des portiques en béton armé.

Sous les gradins se trouveront des installations sanitaires séparées pour les sportifs, les officiels et le public, des bureaux pour les arbitres, la police, la presse, une infirmerie, des vestiaires destinés aux sportifs et des locaux pour le matériel.

Les spectateurs monteront au promenoir par deux escaliers superposés et intercalés. 6 escaliers vomitoires donneront accès à une allée circulant à mi-hauteur des gradins.

III TERRAINS D'ENTRAINEMENT

Il est prévu un terrain de foot-ball , un plateau d'athlétisme avec une piste de 333m, 2 terrains de hand-ball, 2 terrains de basket-ball et 6 terrains de volley-ball.

Le plateau d'athlétisme sera exécuté en cendrée "sommatoire", le terrain de volley-ball et de basket-ball en sol stabilisé et les terrains de hand-ball et de foot-ball en sol " semi stabilisé".

Ces terrains seront convenablement drainés et auront des caractéristiques correspondant aux normes officielles.

IV. TENNIS

Il est prévu d'une part 2 groupes de 2 tennis et un tennis comportant des tribunes pour 700 spectateurs, d'autre part un club house.

Les terrains seront en sols calcaires et convenablement drainés.

Le club house recevra les vestiaires, sanitaires, bar et bureaux nécessaires à la vie du club.

V PISCINE

Cet ensemble a été conçu pour une ville de 80.000 habitants.

Il comprend :

Trois bassins : bassin de compétition 20 x 50, un bassin d'éducation de 25 x 15 m, un bassin de plongée de 15 x 15 avec des tremplins de 1 à 10 mètres et leur installation de traitement des eaux.

Une plateforme et des bâtiments où se trouvent les plages, les vestiaires, et les divers services utilisés par les baigneurs.

Des gradins et des installations utilisées par les spectateurs.

1) Les bassins:

A) Le bassin de compétition :

Il mesure 20m x 50 m, sa profondeur variant de 1,70 m à 2,20m, le niveau de l'eau étant à 0,20 au dessous du niveau plage.

La cuve en béton armé formera radier général et sera coulée sans reprise. Une épaisseur variable de gros béton soigneusement réglée en coffrera la sous-face. Le gros béton sera fondé sur du remblai compacté incompressible qui transmettra les efforts au bon sol.

Le sol de la cuve sera revêtu de carreaux grès cérame 5 x 5 de couleur, et les quais de carreaux antidérapants.

Des fourreaux permettront la mise en place des échelles amovibles, et des installations démontables diverses.

Une rigole d'écumage formera trop plein, un vannage permettra de condamner ce trop plein pour que la rigole forme brise lame pendant les compétitions.

Les eaux seront amenées par 3 bouches en fond de cuve et par un ensemble de bouches sur un petit côté de la piscine.

Les eaux seront collectées au point bas.

Une canalisation fera communiquer ce bassin avec le bassin de 25 m.

B) Le bassin d'éducation :

Il mesure 25 m x 20 m.

Un muret séparera la partie pédiluve (profondeur de 0,55 à 0,70) du bassin d'éducation proprement dit (profondeur de 0,70 à 1,70), un passage de 5 m de large fera communiquer les deux parties du bassin du côté où elles ont toutes les deux 0,70 m de profondeur.

Le niveau de l'eau sera à 0,20 sous celui des plages.

La construction du bassin d'éducation sera analogue à celle du bassin de compétition.

Une seule branche d'alimentation en eau sera prévue.

Deux canalisations feront communiquer ce bassin avec le bassin de compétition et la cuve de plongée.

C) Bassin de plongée :

Il mesure 15 m x 15 m sa profondeur variant de 10,50 à 10,85 .

La construction en sera analogue à celle du bassin de compétition, mais le gros béton reposera directement sur le bon sol et au besoin la cuve sera ancrée dedans pour éviter les

soulèvements.

D) Plongeoir :

Il est prévu un tremplin de 10 m, un tremplin de 5 m, deux tremplins de 3 m et un tremplin de 1 m.

Le plongeoir de 1 m sera constitué par deux massifs en gros béton portant chacun une planche.

Un pylone oblique en béton armé portera les plateformes des plongeoirs de 3,5 et 10 m.

Le pylone sera fondé sur le bon sol par l'intermédiaire d'une semelle en béton armé reposant sur un massif en gros béton.

E) Installations de traitement et du chauffage des eaux :

Les eaux seront réchauffées en demi saison par une installation recevant un fluide primaire de la chaufferie située dans le bâtiment Nord.

Une installation de régénération des eaux pouvant débiter 375 M3/H comprendra un ensemble de groupe électropompe, distribution de réactif, 3 filtres avec stérélisation au chlorure de cuivre.

2°) Plateforme et bâtiments entourant la piscine :

La plateforme sera établie en remblai après évacuation des terrains ayant des caractéristiques mécaniques et hydrauliques insuffisantes.

Cette plateforme recevra un revêtement antidérapant en pierre brute de clivage scellée dans une chape en béton. Les remblais seront butés au Nord Ouest contre un mur de soutènement et les bâtiments prévus; au Sud Est un talus gazonné rattrapera le niveau du terrain naturel.

L'ensemble sera clos par un mur en béton et par une haie en buis. Des pédiluves sont prévus en travers des passages permettant aux baigneurs d'accéder au parc.

3°) Gradins et vestiaires :

Cet ensemble s'étage sur 4 niveaux : 1^{er} niveau cabine, le niveau plage, le niveau circulation et le niveau gradin, avec des escaliers intérieurs et extérieurs permettant des circulations séparées des baigneurs et des spectateurs.

le niveau cabines est situé à la cote 0 et se trouve de plein pied avec le parc des sports.

Il comprend :

a) Un préau sur lequel donnent les guichets des spectateurs, le hall d'entrée des baigneurs et un local servant de dépôt pour les bars.

b) Des vestiaires destinés aux baigneurs.

D'une part 118 cabines pour les baigneurs hommes et femmes avec un vestiaire de 165 m² permettant 420 Déshabillages - rhabillages à l'heure, d'autre part 3 vestiaires garçons et 1 vestiaire filles pouvant accueillir 110 élèves. Enfin les douches et sanitaires, destinés aux baigneurs, des pédiluves seront situés en bas des escaliers d'accès au niveau plage.

c) Des locaux destinés à la Fédération.

Le niveau plage est situé à la cote 3,30 à 0,20 au dessus des plans d'eau des bassins et de plein pied avec la plateforme d'ensemble.

Ce niveau comprendra :

a) Deux bars et leurs services : un bar accessible aux spectateurs et un bar pour les baigneurs.

b) Des vestiaires, douches et pédiluves destinés aux sportifs. ./.

- c) Une poste de secours, des locaux de rangement et le bureau du maître nageur.

Le niveau circulation situé à la cote 6,60 se trouve sous les gradins et comprendra :

- a) une annexe au vestiaire des sportifs (avec lequel elle communique directement par un escalier).

- b) Un passage permettant aux spectateurs d'aller des vestiaires à l'escalier extérieur.

- c) Des sanitaires hommes et femmes pour les spectateurs.

Les gradins s'étageant entre + 6,00 et une plateforme située au niveau + 12,00, leur capacité est d'environ 1.000 spectateurs.

Circuits :

Deux circuits séparés sont prévus pour les spectateurs et les baigneurs.

- a) les spectateurs monteront au bar et au passage du niveau circulation au moyen de deux escaliers dont les rampants sont superposées et décollées de la hauteur d'une volée, de façon à avoir leurs paliers au même niveau.

- b) Les baigneurs devront suivre le circuit guichets cabines à change rapide et vestiaire - W.C. et douches - pédiluves - escalier d'accès aux plages.

Construction :

Les gradins pour spectateurs et les gradins pour baigneurs seront exécutés en pièces de béton moulé préfabriquées.

Les gradins et leur plateforme supérieure, les

niveaux intermédiaires seront portés par des poutres crémaillères et par des portiques B.A. qui seront appuyés sur le mur d'enceinte.

Le niveau cabine sera construit sur une dalle de béton coulé sur hérissos.

VI - ANNEXES

Au Nord-Ouest du terrain, il est prévu un bâtiment long interrompu par des patios plantés, de 10,00 m sur 270,00 m, où seront logés : le directeur sportif, les gardiens, des bureaux, un garage, un dépôt de matériel et une chaufferie.

VII - ENTREE ET CLOTURES

ENTREE :

L'entrée principale du Parc des Sports située sur la Route Nationale 7 comprendra :

1°. Une grille métallique avec parties ouvrantes,

2°. Une série de neuf guichets individuels pour la distribution des tickets d'entrée.

Une deuxième entrée sera plus particulièrement utilisée pour accéder aux piscines.

L'emprise sur la R.N. 7. aura 127 mètres avec une profondeur maxima de 32 mètres pour l'aire de dégagement.

De nombreux parkings seront situés près de la Rode.

Des parkings officiels seront prévus pour une capacité de 30 véhicules.

Afin de faciliter l'écoulement de la foule lors des jours de grosse affluence, des sorties secondaires seront aménagées sur le pourtour de la clôture extérieure.

Les guichets préfabriqués seront réalisés par un complexe métal et plexiglass qui sera boulonné sur les grilles des entrées.

CLOTURE :

La clôture du périmètre du Parc des Sports sera réalisée par un métal déployé en mailles carrées, fixé sur des poteaux/.

métalliques scellés dans une murette en béton qui sera saillante par rapport au sol fini d'une dizaine de centimètres.

Cette clôture se terminera sur les poteaux d'arrêts des grilles des diverses entrées (principale et secondaires).

VIII ECLAIRAGE DU PARC

L'éclairage de l'ensemble du Parc des Sports sera réalisé par une série de luminaires ou projecteurs disposés suivant les directives des Architectes.